

Repères – Events & books

Ouvrages en débat

Jamais seul. Ces microbes qui construisent les plantes, les animaux et les civilisations

Marc-André Selosse
Actes Sud, 2017, 352 p.

Dans ce livre, Marc-André Selosse entraîne le lecteur dans une visite guidée des symbioses, une visite au pas de charge, une visite pour découvrir qu'aucun individu n'est livré à lui-même et que ses partenaires les plus proches ou intimes sont des microbes.

Le titre pourrait retenir l'attention d'un philosophe : s'agit-il d'une dissertation sur la solitude et l'isolement ? Le sous-titre balaie la question : l'auteur traitera de relations très matérielles et auxquelles personne n'échappe, relations entretenues avec des microbes et indispensables à l'existence de tous, plante, animal ou homme.

Si un microbe peut éventuellement être isolé et cloné (les microbiologistes y parviennent parfois artificiellement), il ne vit normalement « jamais seul » mais entouré d'une multitude variée de microbes d'autres espèces sans recours à d'autres organismes. M.-A. Selosse va montrer qu'il en est de même pour les plantes et les animaux. Mis à l'isolement de son fait ou par la société, un homme emporte avec lui ses mitochondries et ses microbiotes (intestinaux, pulmonaires, épidermiques...). Même une souris de laboratoire axénique n'est pas débarrassée de ses mitochondries !

À l'occasion de la visite guidée qui lui est proposée, le lecteur va découvrir une extraordinaire diversité de symbioses, parfois étroites (endosymbioses), parfois souples et en perpétuel remaniement, parfois faites de deux partenaires, parfois de plusieurs... Cette diversité émerveille l'auteur et le lecteur avec lui. Il apparaît que le biologiste est très loin de connaître toutes les modalités actuelles de symbiose, que certaines ont probablement disparu au cours de l'évolution, que d'autres sont apparues et que le champ des possibles à venir est immense. Il en suit une interrogation dans tout le livre : comment association, coopération et mutualisme se conjuguent-ils avec le hasard, la compétition et la sélection ? Et M.-A. Selosse insiste : il n'existe pas de symbiose dont seules l'association, la coopération ou le mutualisme seraient le moteur ; il n'existe pas de symbiose dont la seule force motrice serait le hasard,

la compétition ou la sélection ; chaque symbiose est originale, produit d'une combinatoire sans limite qui associe des mécaniques et des temps différents.

En sus de leur existence incontournable les symbioses ont une vertu organisatrice propre. Dans chaque cas émergent des fonctions physiologiques qu'aucun des partenaires n'est capable d'assurer seul. Ainsi la respiration est une fonction collective des mitochondries et de leur hôte. Et M.-A. Selosse fait découvrir à ses lecteurs un registre étendu de ces fonctions collectives issues de symbioses des plus intimes aux plus distribuées dans les écosystèmes.

De la lecture de *Jamais seul* le biologiste sort épuisé et heureux. Épuisé : Il a parcouru une immense fresque biologique et observé une multitude de symbioses. À vive allure, l'auteur lui a fait partager ses réflexions, ses convictions et une inépuisable érudition. Heureux : il s'est enthousiasmé pour l'infinité des symbioses possibles, celles du présent, celles du passé et celles qu'il peut entrevoir pour demain. Heureux aussi parce que M.-A. Selosse explique que, grâce aux symbioses en particulier, l'apocalypse ne s'impose pas comme une nécessité absolue.

Pour parler à tous ses lecteurs, scientifiques ou non, l'auteur a choisi un langage direct et une forme alerte. Chaque chapitre est introduit par un paragraphe qui annonce le contenu et illustre par un exemple la question traitée. Si vous avez envie d'en savoir plus sans vous plonger dans le bain du biologiste spécialiste, vous pouvez sauter à la conclusion et vous approprier sa sagesse. L'auteur réussit ainsi à expliquer l'émergence des fonctions collectives : un plus un est supérieur à deux. La formation d'une barrière de corail et d'un paradis pour touriste disparaît si les coraux perdent leurs xanthelles (de petites algues photosynthétiques) et blanchissent. Mais ce type d'exercice est délicat ; il est parfois tentant de renverser le propos et de laisser penser que la symbiose du corail et des xanthelles a pour but de former la barrière.

Il arrive enfin que le lecteur soit un scientifique d'une autre discipline ou un ingénieur gestionnaire de territoire. La confrontation de l'association, de la coopération et du mutualisme avec le hasard, la compétition et la sélection peut provoquer chez lui des réactions, des commentaires...

(et même un dialogue à distance ?) Le débat pourrait porter d'abord sur la démarche. M.-A. Selosse met en avant celle du biologiste : la curiosité et l'imagination poussent à observer, à beaucoup observer, et à élaborer ensuite une représentation cohérente d'une symbiose. Cette pratique diffère de celle qui procéderait d'une théorie ou d'un modèle pour décider d'observations et présenter ensuite une représentation validable. Le débat offrirait une occasion de repérer les limites de l'analogie ou celles de la mode du biomimétisme. Autre intérêt partagé : la biodiversité. Comment satisfaire un spécialiste des symbioses par de simples évaluations d'effectifs ? Le sens du mot biodiversité n'est certainement pas le même pour tous... Est-il utile de lever l'ambiguïté ? Le livre le suggère. Enfin le gestionnaire trouvera dans ce texte des raisons de chercher à user de l'infinie combinatoire porteuse des symbioses pour concevoir des avenir acceptables, par exemple en matière de protection de la santé, de productions végétales ou animales.

Pour s'instruire, s'enthousiasmer ou s'indigner, *Jamais seul* est à consulter ou encore à lire vivement... ou tranquillement.

Jean-Claude Mounolou

(Directeur de recherche à la retraite, CNRS, CGM, Gif-sur-Yvette, France)

mounoloujcm@wanadoo.fr

Le paysan impossible. Récit de luttes

Yannick Ogor

Les éditions du bout de la ville, 2017, 214 p.

L'ouvrage de Yannick Ogor, *Le paysan impossible. Récit de luttes*, offre une porte d'entrée particulièrement dynamique sur l'évolution de l'agriculture depuis le début des années 1970. Son angle de vue est original. C'est à partir de l'usage de la notion de « paysan » dans un contexte syndical et politique qu'il construit sa réflexion. Ses questionnements s'appuient sur une articulation judicieuse entre différents registres d'analyse : une enfance dans la campagne brestoise, la rencontre avec les enjeux écologiques bretons de la fin des années 1970 (le nucléaire et les marées noires), l'entrée dans le militantisme en 1985, sa trajectoire professionnelle en tant qu'animateur à la Confédération paysanne puis en tant que maraîcher et éleveur. Ce récit de vie croise sa lecture des grandes structurations du monde agricole contemporain. Celles-ci sont déclinées autour des thématiques de la modernisation, de la « cogestion syndicale », de « l'emprise écologique » et de la gauche paysanne. Cette posture intellectuelle conjuguée à une expérience des situations de la vie concrète lui donne un point de vue très précis et critique du fameux « modèle agricole breton ». Il ne se contente pas d'en démontrer les mécanismes, il rend aussi

compte de la façon dont la question paysanne s'insère dans ce processus.

Le fil directeur de l'ouvrage, la disparition progressive du monde paysan et la montée en puissance de la figure d'un paysan mythifié, s'appuie sur une double articulation entre des processus macroéconomiques et des conflits localisés à l'échelle de la région du Léon ou de la Bretagne. Mais l'originalité de l'approche de Y. Ogor réside dans la place qui est faite à l'engagement et à la pratique économique et/ou politique des individus concernés (agriculteurs, syndicalistes, responsable de coopérative, industriels...) dans la construction des connaissances. Deux chapitres sont révélateurs de cette dynamique. Ils représentent un exemple de lecture multiniveaux d'une situation de changement.

Le premier s'intitule « La séduction écologique » (p. 27-43). L'auteur montre comment émerge, à l'échelle régionale et générationnelle, la question écologique. Celle-ci tient lieu, durant les années 1970 et 1980, de mouvement social en rupture avec les revendications « traditionnelles » et sectorielles du monde agricole. Une jeune génération, non nécessairement issue du monde agricole, s'engage dans des luttes contre la construction de la centrale nucléaire de Plogoff (1976 à 1981) et contre la « marée noire » faisant suite au naufrage du pétrolier *Amoco Cadiz* (1978). Y. Ogor décrit sa participation à ces combats et comment, à la suite d'une prise de conscience des enjeux écologiques, il se lance dans des études supérieures en gestion environnementale. Il participe ainsi, à sa façon, à la montée en puissance d'un phénomène qui prend une ampleur importante dans les sociétés contemporaines, aussi bien sur le plan des pratiques individuelles que dans les traités internationaux. Mais sa désillusion est grande lorsqu'il constate que l'enseignement reçu durant ses études invite à « gérer les nuisances » bien plus qu'à fournir des outils de compréhension des écosystèmes. La « gestion » de la pollution des eaux par les nitrates est selon lui exemplaire de cette posture. Il conteste le fait que « le langage de l'écologie équivaut à un langage de la fonctionnalité ». Il refuse cette conception et son expérience universitaire sera décisive dans son choix de devenir agriculteur.

Le second, intitulé « L'implacable administration et son spectacle paysan » (p. 95-121) rend compte de la formation intellectuelle et du parcours professionnel et politique de l'auteur. C'est à la « gestion » de la population agricole que s'attaque ici Y. Ogor en offrant un éclairage passionnant sur le « modèle breton ». Modèle qui s'est consolidé au fil des années, des crises et des compromissions syndicales. Plusieurs échelles d'analyse nous sont proposées à partir de données précises : le fonctionnement d'une coopérative de producteurs légumiers du pays du Léon, le modèle national d'une agriculture destinée à « nourrir les

masses», les crises majeures issues de la politique agricole commune européenne de 1962. Tout cet héritage historique est mobilisé pour dénoncer les ravages sociaux d'un capitalisme agraire qui sous « l'illusion d'un intérêt commun » des paysans approuvé par la gauche paysanne a progressivement vidé les campagnes de milliers d'emplois dans le secteur agricole et agroalimentaire.

Le choix de ces deux chapitres est arbitraire, car l'ouvrage, en son ensemble, renferme une mine d'informations permettant de comprendre l'évolution de l'agriculture en France depuis une cinquantaine d'années. D'une manière générale, l'intérêt majeur de ce texte est d'apporter une dimension critique à la lecture que nous pouvons faire de ce processus. À ce titre, il fournit des éléments de débat nécessaires à la construction d'une agriculture citoyenne. Trois questionnements structurant le récit me paraissent essentiels : l'historicité de la paysannerie, la notion de gauche paysanne, la place des préoccupations environnementales.

Dès la première page, Y. Ogor précise qu'il n'y a pas à regretter la fin du monde paysan « tant son archaïsme mythifié aura été l'instrument des aventures politiques les plus abjectes » (p. 5). Il fait référence dans les phrases suivantes au « mouvement fasciste "Chemises vertes" des années 1930-début 1940, à la FNSEA de l'après-guerre, aux précurseurs de l'agriculture biologique, aux amis de Pujade et de Le Pen, aux Bonnets rouges bretons, aux fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) du Sud-Ouest chargées de "casser du zadiste" en 2015 » (p. 6). Le débat est lancé ! Certes, comme nous le découvrons au fil du texte, cette introduction abrupte reflète un cri du cœur. Celui d'une « illusion perdue » suite à un usage non dépoussiéré du mot « paysan ». Mais il manque à ce constat les outils scientifiques pour le démontrer.

Les connaissances historiques et ethnologiques produites sur la question paysanne donneraient des éléments de débat plus conséquents. Que démontreraient-elles ? Une conception évidemment conservatrice du rôle du paysan dans les sociétés européennes, mais à des périodes historiques et dans des contextes géographiques précis, par exemple la montée des nationalismes en Europe centrale et orientale de la fin du XIX^e siècle à la fin de la Seconde Guerre mondiale. De plus, le mythe serait nuancé. Mais au-delà d'un recours à des travaux de recherche vastes, il est aisé de comprendre que la figure du paysan construite par l'idéologie du régime de Vichy en 1940 et ses avatars n'épuise pas l'histoire de la question paysanne. Pour une raison très simple : les idéologies paysannistes, comme toutes les idéologies, sont le fruit d'un imaginaire social situé dans des lieux et des époques. Ainsi, l'historienne Annie Moulin rappelle que la toute nouvelle Troisième République bâtie sur les ruines du Second Empire et de la défaite de Sedan usa et abusa de la formule « la France

est paysanne »¹. Cette référence renvoyait aux potentiels de transformation d'une classe sociale héritière des grands changements de la Révolution française. L'abolition des seigneuries foncières a accouché du « triomphe de l'exploitation familiale² » qui a pris toute son ampleur au XIX^e siècle et a perduré jusqu'aux années 1950. À l'échelle internationale, nous ne serions pas en peine de citer de nombreux exemples où les paysanneries furent tout aussi conservatrices que vecteurs de transformations, voire de révolutions.

Une autre formulation peut prêter à un débat fructueux. Il s'agit de la notion de « gauche paysanne ». Ce ne sont pas tant les mots qui font difficulté que leur emploi au singulier. Existe-t-il une seule gauche paysanne ? À l'origine de la création de la Confédération paysanne en 1987 (histoire qui aurait mérité un développement plus conséquent en direction des non-initiés), nous trouvons deux formations syndicales qui regroupent leurs forces et qui, toutes deux, revendiquent le vocable paysan : la CNSTP (Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans) et la FNSP (Fédération nationale des syndicats paysans). Mais, si la CNSTP et la FNSP sont paysannes dans la lettre, elles ne le sont pas dans l'esprit. Pour résumer à très grands traits, la CNSTP revendique une analyse de la situation paysanne en termes de lutte des classes : le paysan est confronté à des relations de domination vis-à-vis des industries agroalimentaires et de la grande distribution. La FNSP se construit quant à elle dans une optique de « lutte des places », pour reprendre une expression de Bourdieu, par rapport au syndicat majoritaire dont elle est dissidente : le paysan-éleveur est l'oublié d'une FNSEA tenue par les céréaliers et les betteraviers. Les stratégies des deux syndicats fondateurs renvoyaient à des gauches différentes. Cette pluralité est, à mon avis, toujours présente aujourd'hui au sein de la Confédération paysanne. Nous retrouvons dans l'ouvrage de Y. Ogor des argumentations qui ne sont pas sans rappeler les analyses des travailleurs-paysans. L'auteur s'en réclame d'ailleurs à la fin de son livre. L'exercice est salutaire. Au-delà de la Conf^e, nous pouvons mentionner l'existence d'autres syndicats de cette gauche paysanne tels que le Modéf (Mouvement de coordination et de défense des exploitations agricoles familiales), historiquement proche du Parti communiste français et, plus loin encore, la CGA (Confédération générale de l'agriculture) qui comptait dans ses rangs nombre de socialistes et de radicaux. La gauche paysanne fut et demeure plurielle.

Une troisième thématique suscite le débat. Il s'agit de la place accordée à l'agriculture biologique. Pour l'auteur, la critique de l'industrialisation portée par le bio dans les

¹ Moulin A., 1988. *Les paysans dans la société française. De la Révolution à nos jours*, Paris, Seuil, p.11.

² Mayaud J.-L., 1999. *La petite exploitation rurale triomphante. France, XIX^e siècle*, Paris, Belin.

années 1960 en Bretagne est « infréquentable puisqu'elle assume l'héritage nauséabond de l'agrarisme ». Certes, la critique de l'industrialisation peut être discutée dans cette région où les premières conversions au bio ont été encadrées par une entreprise installée à Angers qui commercialisait le lithothamne (algue calcaire provenant des Glénan) et qui prodiguait conseils et aides techniques à ses clients dans tout le Grand Ouest. L'auteur attribue l'argument de l'héritage agrarien au propriétaire de cette entreprise, mais rien n'est démontré en ce qui concerne les agriculteurs bio. De plus, l'exemple cité par Y. Ogor n'est pas représentatif de l'ensemble du mouvement bio. Ainsi, en 1964, l'association bio « Nature et Progrès » propose une vision militante et alternative de l'agriculture, certes basée sur un support technique (le non-emploi de produits de synthèse), mais qui fait une large place à une redéfinition de l'exploitation agricole, en matière de maîtrise des productions, d'autonomie et d'organisation du travail. Le monde du bio a eu, et a encore, le mérite de placer la question environnementale au centre de ses pratiques novatrices. Il rejoint en cela des préoccupations partagées par l'ensemble de la société française actuelle. La réalité des modes de production est multiple y compris au sein des agricultures alternatives (bio, paysanne, durable). Les pionniers de l'agriculture biologique non insérés dans des logiques strictement industrielles ou mercantiles ont montré que c'est également sur le lieu de production que se fabriquent les modalités du changement. La Conf' a également suivi cette voie en développant la notion d'agriculture paysanne, en proposant des mises en commun d'échanges de savoirs entre agriculteurs et en ouvrant une rubrique dans son magazine mensuel *Campagnes solidaires*. Ce travail n'est pas contradictoire avec les luttes de masses.

Dans cet ouvrage, Y. Ogor nous propose de formuler l'histoire de la Confédération paysanne à la lumière de son parcours de vie et de son expérience militante. Il souligne les lignes de force et, en l'état actuel du débat, les limites d'un « syndicalisme de gauche » qui oscille entre des approches du fait paysan vu sous l'angle du déterminisme économique versus vision culturelle, de la lutte des classes versus lutte des places, d'actions collectives ciblées versus reconstruction d'un modèle d'exploitation agricole.

Michel Streith

(CNRS, UMR6024 Lapsco, Clermont-Ferrand, France)

michel.streith@uca.fr

When things become property. Land reform, authority and value in postsocialist Europe and Asia

Thomas Sikor, Stefan Dorondel, Johannes Stahl, Phuc Xuan To

Berghahn, 2017, 238 p.

L'ouvrage rédigé par Thomas Sikor, Stefan Dorondel, Johannes Stahl et Phuc Xuan To présente un ensemble

d'analyses comparatives sur la question de la réforme foncière dans un contexte postcommuniste. Ces trois jeunes chercheurs, sous la direction de T. Sikor, professeur à l'Université d'East Anglia au Royaume-Uni, ont travaillé sur la question rurale et agricole dans trois pays postsocialistes dans le cadre d'un groupe de recherche à l'Université Humboldt à Berlin.

L'ouvrage attire d'abord l'attention du lecteur par son approche méthodologique. Chacun des jeunes chercheurs a fait des recherches de terrain dans un des pays socialistes suivants : l'Albanie, la Roumanie et le Vietnam. Les raisons pour lesquelles ces trois pays, et pas d'autres, ont été retenus ne sont pas très claires ; or ce choix, malgré tout, un peu forcé à mon avis, ne se révèle pas moins intéressant qu'un autre. Les trois pays en question représentent des terrains bien particuliers et assez distincts les uns des autres. Le Vietnam, loin de l'Occident, pays postcolonial engagé dans la voix des réformes sous la direction d'un parti communiste dont les convictions idéologiques ont évolué, marqué par des cultures agricoles où le riz occupe une place prépondérante et par les atrocités de guerres successives, est un cas assez unique en Asie. La Roumanie présente, elle aussi, des caractéristiques géopolitiques et économiques qui lui sont propres et constitue un cas d'étude bien différent de l'Albanie postcommuniste. Cette dernière se caractérise par un exode rural massif, un taux migratoire vers les pays limitrophes très important, une superficie agricole assez restreinte et entourée de reliefs montagneux imposants, et une question nationale toujours à l'ordre du jour. Quoi qu'il en soit, les particularités évidentes des trois cas d'étude permettent souvent de percevoir plus clairement les processus pris en compte et leurs conséquences socioéconomiques. Les auteurs exposent leurs réflexions sur l'évolution de la question agraire et rurale dans un texte de 238 pages en cherchant des similitudes et des différences entre les contextes des trois pays pris comme cibles de leurs analyses. Comparent-ils l'incomparable ? Je pense qu'ils ont eu raison de ne pas appliquer aux trois pays la même grille d'analyse. Pour rester conscients des différences entre les pays en question, ils ont préféré juxtaposer leurs analyses tout en laissant le lecteur libre de trouver par lui-même les différences et les similitudes des réformes foncières étudiées.

L'introduction de l'ouvrage légitime ainsi ce choix : dans les trois pays, les populations rurales sont confrontées à un ensemble de transformations économiques et sociales issues d'un processus de réforme agraire qui avait profondément bouleversé l'ancienne propriété foncière. Au Vietnam, la terre est répartie de façon égalitaire entre les paysans qui auparavant travaillaient dans les coopératives agricoles. La situation est à peu près identique en Albanie. Le cas roumain, lui, apparaît un peu plus compliqué que les deux autres : la terre agricole, après la chute du régime totalitaire, y a été répartie selon une configuration qui existait déjà en 1948.

La terre est redevenue une marchandise. Les produits agricoles ont désormais une valeur et un prix sur le marché. Le travail est devenu libre. L'agriculteur, lui, est censé se comporter comme un entrepreneur individuel. Chacun jouit de son droit à la libre circulation et au libre choix de son lieu d'habitation. Les anciennes organisations idéologiques et politiques ont perdu une partie de leur pouvoir en matière économique. Les clans, les familles, les anciens retrouvent une place privilégiée dans la prise de décisions concernant les stratégies économiques familiales. L'agriculture intensive a parfois cédé la place à une économie rurale de subsistance fondée sur la pluriactivité. La famille paysanne, sur le plan économique, limite ses activités de production autour de son lieu d'habitation. Le monde rural est traversé par tous les flux économiques, financiers et culturels d'une modernité libérale et occidentale. Les villages, après tant d'années d'une vie en commun dirigée par des valeurs idéologiques égalitaristes, commencent à connaître les disparités sociales et économiques d'une société marchande. Le destin de chacun n'est plus étroitement lié à celui de la collectivité villageoise. L'ancien slogan, commun aux trois pays, « Un pour tous, tous pour un », est remplacé par un autre slogan tout aussi garant de la liberté individuelle que moteur d'un ensemble de comportements individualistes et même égoïstes : « Chacun pour soi et Dieu pour tous ! »

Tant de similitudes entre les trois pays justifient une analyse comparative. Leurs contextes différents sur le plan historique, culturel, dans le domaine des traditions, des coutumes, des croyances, etc. sont là pour montrer que des politiques plus ou moins similaires peuvent avoir des conséquences variées et des résultats pluriels sur le plan empirique.

La lecture du livre est agréable, la structure du récit simple et claire. Les auteurs ont divisé l'ouvrage en plusieurs chapitres, logique qui facilite la transparence de leurs points de vue et la bonne compréhension de leurs messages par le lecteur. La première partie du livre est consacrée aux questions relatives à la terre agricole, tandis que la seconde traite des forêts. Ces dernières, pour la plupart propriétés de l'État, restent des sources de tensions et de discordes entre les paysans locaux et les autorités centrales, entre les autorités publiques et les bandes de trafiquants qui abattent les arbres pour créer des zones de construction ou pour s'approprier le bois, marchandise très recherchée sur les marchés locaux et régionaux. Dans les deux parties, un chapitre est consacré à l'un des pays pris comme objet de recherche. Ainsi, le texte examine chaque cas séparément en le distinguant bien des autres. De très fines remarques mettent clairement en évidence les points communs aux trois expériences en question.

Les réflexions contenues dans cet ouvrage se veulent animées par un souci méthodologique qui cherche le trait ethnographique dans l'univers des processus économiques et des contextes sociaux analysés. C'est un choix qui appelle une approche multidisciplinaire. Cette dernière croise des points de vue issus des sciences économiques, des sciences politiques, de l'ethnographie, etc. Cohérent dans cette perspective, le texte s'appuie souvent sur les récits d'acteurs locaux, de simples habitants des villages étudiés dans chaque pays. Il semble que les auteurs ont souhaité abandonner le récit global au profit d'un tableau brossé à partir de la subjectivité vécue de femmes et d'hommes réels.

Les récits individuels sont empreints d'une subjectivité partagée par les communautés locales et marquée par des valeurs collectives qui représentent le patrimoine culturel de chaque région. Les activités économiques contemporaines sont très liées à la culture du blé en Albanie, à celle du thé et du riz au Vietnam et à celle de la Tuica (eau-de-vie traditionnelle) en Roumanie. La terre, avant d'être vue comme une marchandise, est considérée comme un bien reliant chaque individu avec sa famille et chaque famille avec l'histoire de ses générations passées. Si l'on négligeait cet aspect venant d'une identité ethnographique toujours vivante, on ne pourrait en aucun cas comprendre la résistance des paysans à une réforme agraire qui ne tient pas toujours compte de l'affiliation de la conscience collective actuelle à une continuité de sentiments d'appropriation de la terre issue du passé.

L'ouvrage cherche des contextes différents dans chaque pays étudié. En Albanie, des paysans fuient leur pays et émigrent en Occident. En Roumanie, des ruraux, mi-paysans mi-ouvriers, cherchent la pluriactivité en partageant leur temps quotidien entre un travail à la campagne et un emploi à l'usine Dacia toute proche. Au Vietnam, des paysans vendent leur terre à des habitants de Hanoï qui veulent se faire construire une résidence secondaire. Les auteurs attribuent un modèle d'activité économique paysanne à l'Albanie, un autre à la Roumanie et un troisième au Vietnam, mais il me semble qu'à l'intérieur de chacun de ces pays on pourrait retrouver ces trois modèles différents. Des modèles d'activité professionnelle très variés existent même à l'intérieur de l'économie de chaque région. Le contexte économique et social de chaque nation n'est donc pas une réalité homogène. L'identité nationale n'est pas une matrice qui pourrait servir de moule à des particularités économiques, simples reflets du contexte général d'une nation. Les auteurs sont bien orientés par un principe méthodologique juste. On peut trouver des similitudes entre des contextes nationaux ou régionaux différents comme on peut trouver des particularités au sein d'une même configuration nationale.

Ainsi, dans chaque pays il y a des paysans qui vendent leur terre et accumulent un capital pour recommencer leur vie ailleurs, et des paysans qui pratiquent une agriculture familiale pendant leurs loisirs parce que le reste du temps ils travaillent en ville ; en Albanie, certains paysans émigrent en Grèce, d'autres, d'origine macédonienne, restent en Albanie parce qu'ils n'ont aucun intérêt à quitter le pays. Entre l'identité nationale et ethnique des populations rurales, d'une part, et la typologie de leurs comportements, de leurs stratégies économiques, d'autre part, on trouverait des continuités, mais pas une relation mécanique de cause à effet.

Toutes ces analyses sont résumées de façon élégante dans la conclusion. On retiendra, par exemple, que les réformes agraires dans les trois pays étudiés ont eu des conséquences diverses et variées sur les populations qui se sont approprié des terres agricoles distribuées. La situation socioéconomique de l'espace rural a changé. Les attentes n'ont pas toujours été satisfaites. Tout dépend d'un ensemble de circonstances très compliqué. Le marché des biens fonciers est-il créé ? Oui, mais on trouve aussi des paysans qui ne cèdent pas à la tentation de vendre leur patrimoine familial. Les entrepreneurs produisent-ils pour commercialiser leurs marchandises sur le marché ? Certes, mais il y a aussi des familles qui se tournent vers une agriculture de subsistance. La terre est-elle entrée dans l'univers de la circulation des marchandises et a-t-elle pris une valeur marchande ? Qui peut le mettre en doute ? Cependant, on trouve aussi des terres abandonnées parce que les paysans constatent avec tristesse que l'ouverture des frontières douanières a contribué à faire baisser de façon drastique le prix des produits agricoles. L'ouvrage est particulièrement stimulant lorsqu'il essaie de mettre en relation inégalités sociales, légitimité juridique et réformes économiques. Ces concepts qui relèvent d'approches scientifiques différentes entretiennent des rapports complexes si bien qu'il est difficile de les mobiliser dans une même convergence d'analyse. Les conclusions de l'ouvrage portent un regard approfondi et pertinent sur ce sujet. Une réforme agraire qui limite la superficie des parcelles familiales à quelques hectares le fait-elle au nom d'un critère moral, juridique, social ? Il n'est pas illégitime de se poser la question. La terre agricole est-elle un bien qui se distribue seulement parmi ceux qui résident dans l'espace rural ? Au nom de quel critère de justice ? Et que donner à ceux qui étaient partis en ville avant la réforme ? Faut-il distribuer les terres agricoles selon la vieille coutume, selon le nombre de familles appartenant à un même village, selon l'héritage familial, comment ? Peut-on apporter une réponse satisfaisante à ces questions sur un plan moral, politique ou de justice sociale ? Les auteurs attirent l'attention des lecteurs sur tous ces points-là. Ils pointent non seulement l'ensemble des difficultés à mettre en place les réformes agraires dans

ces pays, mais font aussi la démonstration de la puissance heuristique de l'interdisciplinarité pour mettre en évidence et rendre compréhensibles ces questions.

Artan Fuga

(Université de Tirana, Albanie, chercheur associé à l'UMR7533 Ladyss, Nanterre, France)

afuga@neuf.fr

Fiscalité carbone et finance climat. Un contrat social pour notre temps

Jean-Charles Hourcade, Emmanuel Combet

Les petits matins, 2017, 153 p.

Jean-Charles Hourcade et Emmanuel Combet, tous deux économistes de l'environnement au Cired (Centre international de recherche sur l'environnement et le développement), proposent ici un court ouvrage visant à mettre au cœur d'un nouveau contrat social la taxe carbone, l'un de leurs sujets de recherche de longue date. C'est aussi l'occasion pour eux d'intégrer de manière originale la « finance climat » au projet de société qu'ils défendent ici, d'où le titre *Fiscalité carbone et finance climat*. L'ouvrage est clairement structuré en trois temps : la première partie s'intéresse à la taxe carbone d'un point de vue théorique, la deuxième est une analyse du débat public français la concernant et la troisième vise surtout à intégrer la finance climat au projet de société décrit. Cette présentation en trois temps est scandée de « propos d'étape » très courts résumant parfaitement l'information contenue dans chacune des parties.

La première partie consiste en une présentation de la taxe carbone du point de vue des sciences économiques. Les fondements théoriques, les coûts attendus et les limites de cet instrument sont expliqués de manière simple et rigoureuse. Cela permet aux auteurs de proposer non pas une simple « taxe » carbone, mais une véritable « fiscalité » carbone. Ils n'en présenteront les simulations chiffrées que dans la troisième et dernière partie, ce qui permet au terme de l'ouvrage de bien saisir plusieurs mécanismes économiques plus ou moins complexes.

J.-C. Hourcade et E. Combet parlent en effet d'une fiscalité carbone car la taxe carbone implique selon eux une réforme globale de la fiscalité. Ils expliquent que l'un des seuls moyens de rendre la taxe carbone bénéfique est de partiellement recycler les recettes perçues dans une baisse des cotisations sociales, qui sont considérées, à l'opposé de la taxe carbone (pénalisant seulement les activités polluantes), comme une fiscalité ayant des répercussions négatives, puisque pénalisant une activité qui ne devrait pas l'être (la production). Il s'agit là d'une condition plutôt consensuelle chez les économistes pour qu'advienne le fameux « double dividende » de la taxe

carbone, c'est-à-dire l'addition d'un bénéfice environnemental (le prix des produits intenses en carbone augmente, d'où un effet dissuasif diminuant les émissions de CO₂) et d'un bénéfice économique (les recettes perçues permettent la baisse des « charges » sociales, rendant la production nationale plus compétitive et relançant ainsi la croissance et l'emploi). Tout le propos de l'ouvrage est de montrer que ce « double dividende », désormais bien connu des économistes de l'environnement, est systématiquement ignoré dans les débats sur la taxe carbone, ce qui aurait nui à une mise en place rapide et efficace. Rappelons en effet qu'une taxe carbone existe en France, mais seulement depuis 2015, et que son montant est jugé encore faible (notamment par les auteurs) et sans contrepartie explicite sur les cotisations sociales.

Entre autres, deux hypothèses sont émises pour que cette fiscalité fonctionne comme les auteurs le prévoient. Leur projet repose d'une part, a priori, sur l'affectation des recettes fiscales de la taxe carbone à la protection sociale, protection sociale qui était en partie financée par des cotisations sociales désormais diminuées. Et il repose, d'autre part, sur un « bon partage » (p. 32) entre patronat et salariat des économies que feraient les employeurs en payant moins de cotisations sociales, ce qui signifie un « bon partage » entre les marges (synonymes d'investissement et de compétitivité dans l'ouvrage) et les salaires (c'est-à-dire du pouvoir d'achat et de la demande intérieure).

Or, il aurait été appréciable que les auteurs développent un peu plus ces deux hypothèses, en considérant avec plus de détails et de réalisme le financement de la protection sociale (qui se confond, même au-delà de leur modèle, dans un vaste « budget de l'État ») ainsi que l'état de la négociation salariale en France. En l'absence de ces éléments de nuance, la croyance de J.-C. Hourcade et E. Combet en une bonne affectation de la taxe carbone et en un « bon partage » paraît trop optimiste, et le projet a du mal à convaincre. En outre, mieux considérer ces éléments aurait peut-être permis de placer des garde-fous à un projet facilement saisissable par des acteurs de tendance plus libérale.

Les auteurs se tiennent pourtant éloignés d'une forme de condescendance présente chez certains économistes : après des considérations nécessaires et très intéressantes sur les effets redistributifs d'une telle fiscalité ainsi que sur les dispositifs imaginables pour les rendre les plus équitables possible (sous la condition de croissance et d'emploi), ils se concentrent sur la faisabilité de leur projet en analysant le débat public sur le sujet.

La deuxième partie de l'ouvrage consiste en effet en une description des échecs de la mise en place d'une taxe carbone en France, puis en un retour critique sur ceux-ci. Les auteurs nous fournissent ici leur connaissance

approfondie de ce dossier qu'ils suivent depuis longtemps et bien au-delà de ses seuls enjeux scientifiques (rappelons que J.-C. Hourcade est un économiste fréquemment sollicité pour ses expertises dans les milieux industriels, administratifs et gouvernementaux). Ils parviennent à identifier les principaux arguments utilisés pour attaquer la taxe carbone et tiennent des analyses fines et intéressantes sur le rôle des jeux médiatique et politico-administratif dans ces échecs, notamment l'effet de collisions d'agendas politiques ou de la séparation (artificielle) du dossier de la taxe carbone entre différents ministères. Ces analyses sont seulement pré-sociologiques (là n'est pas l'objet de l'ouvrage), mais il est agréable de constater que les auteurs ne se limitent pas à des explications rapides qui viendraient simplement incriminer l'intelligence des électeurs ou bien les comportements démagogiques de certains leaders politiques. Plus encore, cette partie parvient à nous convaincre que la victoire de la « climato-résignation » n'est pas une fatalité : certes, on peut penser que les visions à court terme sont privilégiées dans nos sociétés en crise, mais d'autres éléments moins inéluctables semblent parfois expliquer certains échecs.

Enfin, la troisième partie essaie de montrer en quoi la fiscalité carbone décrite dans la première partie pourrait être la pierre angulaire d'un nouveau « contrat social ». J.-C. Hourcade et E. Combet commencent par dresser un panorama ambitieux des problèmes auxquels nos sociétés seraient confrontées, plaçant définitivement l'ouvrage à mi-chemin entre sciences économiques et essai politique. Ils convoquent en quelques pages la fameuse « crise de l'État-Providence », les politiques d'austérité qui auraient émergé de l'ère thatchérienne et les restes de l'ordolibéralisme allemand, et font même de rapides détours par la « modernisation gaullo-pompidolienne » et le djihadisme. Si le fil conducteur est parfois difficile à suivre dans cette petite sous-partie, ce panorama a néanmoins le mérite de ne pas utiliser de manière trop rapide certains concepts, par exemple celui de « néolibéralisme », qu'il est courant d'observer dans des analyses de ce format et de ce ton. Si tel a vraiment été le choix des auteurs, il n'en reste pas moins que ce type de détour théorique interpelle par moments et aurait mérité d'être explicité. Le propos aurait gagné en originalité et cela aurait ôté au lecteur le sentiment que certains termes crispants avaient été évités. Cet effort aurait été d'autant plus utile que conjuguer dans un même ouvrage un projet de baisse des cotisations sociales et de réforme douce de la finance avec des réflexions qu'on rattache d'habitude à des auteurs plus critiques relève d'une démarche rare pouvant prêter à confusion. En l'absence d'outils supplémentaires pour la saisir, cette démarche pourrait laisser penser que la volonté de ne pas

crisper, légitime dans un ouvrage à visée politique, empiète parfois sur la cohérence de l'analyse. Cela ne diminue en rien la force du projet proposé, très solidement étayé par ailleurs.

J.-C. Hourcade et E. Combet finissent leur ouvrage en incluant dans leur projet la « finance climat » tant attendue. À rebours de tout un discours post-2008 très critique envers la finance et plus en phase avec un discours gouvernemental de grande actualité, ceux-ci proposent un projet de réforme de la finance, qui pourrait selon eux, étant donné la difficulté d'imposer un prix du CO₂ à l'échelle mondiale, être la clé de voûte de la politique climatique internationale. Faisant écho à certaines de leurs publications précédentes, notamment celles coécrites avec Michel Aglietta, l'idée centrale défendue ici est de canaliser l'argent vers des investissements bas-carbone, permettant, d'une part, de financer la transition tant attendue, et, d'autre part, de donner un sens à une finance qui, errant de bulles en bulles, ne causerait que des crises. Ils proposent notamment de valoriser les investissements bas-carbone en les certifiant, puis en faisant des « certificats-carbone » ainsi émis des actifs à la valeur politiquement définie et reconnus comme des monnaies à part entière par les banques centrales et donc par les banques secondaires. Ces certificats pourraient alors être créés par les entreprises et utilisés pour rembourser les prêts contractés pour financer ces projets. Ils seraient ainsi le support d'une politique monétaire de relance verte.

L'articulation entre un prix du carbone et un fléchage de l'investissement est assurément intéressante car rarement établie par les économistes, qui, pour paraphraser les auteurs, ont parfois tendance à penser « un outil par problème » (p. 82).

On pourra cependant regretter que J.-C. Hourcade et E. Combet cherchent à fonder la politique climatique internationale sur des « certificats-carbone » sans aborder les critiques habituelles de ce type de certification, et notamment celles visant les *certified emission reductions* (CER, en partie autorisées pour se mettre en conformité sur le marché du carbone européen, et dont le principe semble proche de celui des « certificats-carbone » dont il est question ici). L'obtention de ces certificats, logiquement soumise à une condition d'« additionnalité » (le projet évalué doit diminuer les émissions de CO₂ d'une installation par rapport à une situation dite « *business as usual* »), nécessite l'établissement d'un scénario d'émission contrefactuel très complexe (et parfois considéré comme très peu fiable) qui demande beaucoup d'énergie à l'investisseur qui doit le créer ainsi qu'au régulateur qui doit le vérifier. En l'absence de précisions supplémentaires sur la façon de résoudre cet épineux problème, cette partie du projet semble ainsi reposer sur un pari très risqué. Cela n'entache pas le reste de l'ouvrage, qui reste très clair et convaincant.

Florian Malavieille

(Université de Reims Champagne-Ardenne, EA6292

Regards, Reims, France)

florian.malavieille@univ-reims.fr

Pour un revenu de transition écologique

Sophie Swaton

Presses universitaires de France, 2018, 224 p.

Philosophe et économiste à l'Université de Lausanne, Sophie Swaton publie un livre proposant d'instaurer un revenu de transition écologique. Celui-ci semble proche du revenu de base inconditionnel, dit aussi revenu d'existence ou allocation universelle, mais il se veut alternatif à ce dernier. L'universitaire poursuit ainsi un travail de longue haleine, depuis sa thèse de doctorat³ en 2005 jusqu'aux articles plus récents consacrés au concept de personne en économie. Écrit dans un langage très accessible, cet ouvrage devrait intéresser un large public, allant des écologistes à ceux pour qui la pauvreté est devenue un fléau insupportable, ainsi que les travailleurs et les citoyens engagés dans des pratiques coopératives. Que serait un revenu de transition écologique (RTE) et dans quelle mesure se démarque-t-il du revenu de base inconditionnel (RBI) ?

Le revenu de transition écologique

Après avoir présenté les fondements philosophiques et les modalités du RBI dans les trois premiers chapitres, S. Swaton explicite sa problématique. L'ampleur de la crise écologique oblige à penser une « économie permacirculaire » (p. 137) visant à une « écologisation de la société dans tous les secteurs de l'économie » (p. 138). Et elle demande : « Comment concilier les exigences écologiques et économiques sans laisser pour compte la solidarité ? » (p. 138). Pratiquement, il s'agit de définir « une trajectoire temporelle de contraction de l'enveloppe de ressources, ce qui signifie que les budgets écologiques se réduisent au cours du temps “jusqu'à atteindre un montant compatible avec une reproductivité à l'infini – ce qui est l'un des aspects clés de la durabilité” », écrit-elle en citant Arnsperger et Bourg (p. 139). Verser un RTE inciterait à écologiser les pratiques économiques et aiderait à leur financement.

Cependant, le versement d'un tel revenu ne serait pas inconditionnel. « Chaque citoyen se verrait attribuer un socle garanti de revenu différent selon sa contribution, ou sa non-contribution, à l'effort collectif de contraction de l'empreinte écologique » (p. 142). S. Swaton est consciente que toutes les catégories de la population ne sont pas à même

³ Swaton S., 2005. *Allocation universelle et allocation personnelle : comparaison économique et fondements philosophiques*. Thèse de doctorat en sciences économiques, Marseille, Université Aix-Marseille III.

de participer à cet effort qui exige formation et inscription dans un réseau social. Aussi, elle propose trois mesures complémentaires. La première est de « maintenir couplés le revenu et l'activité » (p. 148). La deuxième est une aide, notamment en formation, pour « accompagner les personnes et leurs projets en durabilité écologique ou sociale » (p. 149). La troisième est de « conditionner la perception d'un RTE à une mesure extrêmement simple mais obligatoire : l'adhésion à une structure démocratique » (p. 150).

Cette dernière mesure nécessite un cadre juridique et institutionnel comme les coopératives d'activité et d'emploi, qui « constituent bien l'un des piliers centraux d'une société permacirculaire accueillant tout porteur de projet individuel à des écoles de la coopération. L'un des autres piliers pourrait être la coopération élargie à l'échelle d'un territoire, notamment avec les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) » (p. 159). Et on utiliserait ainsi la possibilité offerte en France par la loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire. Ce serait une manière de mobiliser « les forces vives de la société civile » en mêlant « bénévolat et emplois » (p. 165), à l'instar des « territoires zéro chômeurs de longue durée » (p. 176). On retrouverait alors « les trois composantes caractéristiques de ce dispositif : premièrement, l'idée d'un revenu, financé dans ce cadre expérimental par la transformation de l'allocation de chômage de longue durée, conditionné à des activités écologiques et sociales ; deuxièmement, un dispositif d'accompagnement des projets avec un mode de consultation programmé, demandant aux personnes ce qu'elles souhaitent faire et comment elles se positionnent dans le projet ; troisièmement, des structures démocratiques sont sollicitées avec des associations locales en place » (p. 179).

Ce dispositif est juste selon S. Swaton parce qu'il se réfère à l'idée de Sen de « privilégier les capacités de base » afin d'« exercer la liberté réelle » (p. 188). Selon elle, « au croisement d'une approche communautarienne et libérale, il devient alors possible d'interpréter les soubassements philosophiques du RTE d'une manière à la fois "universaliste" et "particulariste", et donc, indirectement, certains principes philosophiques usuellement attachés à l'allocation universelle » (p. 191). Cet essai de synthèse invite alors à la discussion.

Les interrogations au sujet du revenu de transition écologique sont-elles différentes de celles suscitées par le revenu de base inconditionnel ?

Bien qu'elle affirme s'écarter de Philippe Van Parijs et préférer les justifications de Rawls, Walzer et Sen, S. Swaton consacre plus de la moitié de son ouvrage à l'exposé des fondements de l'allocation universelle exprimés depuis une trentaine d'années par le philosophe belge⁴.

⁴ Van Parijs P., 1991. *Qu'est-ce qu'une société juste ? Introduction à la pratique de la philosophie politique*, Paris, Seuil.

Cela relève d'un souci pédagogique avant de présenter sa propre position. Mais, parmi les critiques importantes qui ont été adressées à Van Parijs et à tous les initiateurs modernes de l'allocation universelle, par exemple Bresson ou Ferry, certaines sont peu – ou pas – évoquées. Au moins trois problèmes n'ont jamais été résolus par les promoteurs du revenu d'existence. Le revenu de transition écologique permettrait-il de les dépasser ?

Le premier problème est d'ordre philosophique et a été posé dans la passionnante discussion de la théorie de la justice de Rawls, à laquelle a participé Van Parijs. Jean-Pierre Dupuy a notamment montré que l'ordre lexical des droits (principe de liberté, puis principes de différence et d'égalité des chances), qui devait, sous voile d'ignorance, assurer que le plus démuné bénéficierait des inégalités, éliminait a priori le problème qu'il était censé résoudre : la conception de Rawls reste utilitariste car elle ne répond pas aux situations où se pose la question du sacrifice du plus faible⁵. De plus, la « société juste » de Van Parijs croit éliminer la stigmatisation du chômeur réduit à l'assistance de l'allocation chômage (p. 102), alors que l'allocation universelle stigmatise son bénéficiaire s'il reste exclu de l'une des sphères sociales, celle du travail collectif. Et, sans doute, S. Swaton a raison de pointer la contradiction du RBI qui exclut « le principe de réciprocité » (p. 119).

Le deuxième problème récurrent est celui du financement du RBI comme du RTE. D'abord, beaucoup d'auteurs confondent « stock accumulé de richesse » et « flux courant de revenu net », en soutenant que l'allocation universelle est due au nom de l'héritage venant de nos ancêtres⁶. Cette erreur renvoie, d'une part, à l'assimilation par la théorie néoclassique de richesse et valeur⁷, et, d'autre part, à l'incompréhension de la création monétaire qui est dite pouvoir se passer du crédit (p. 37 et p. 148). Ensuite, le financement d'un RBI suppose, dans un pays de la taille de la France, de lever entre 500 et 800 milliards d'euros par an – selon le montant individuel et selon que l'on verse le même montant ou non aux enfants – sous peine de ne pas sortir des « trappes à la pauvreté ». Reste donc posée l'existence de la protection sociale si le RBI devait être considéré pour « solde de tout compte »⁸. Le

⁵ Dupuy J.-P., 1992. *Le sacrifice et l'envie. Le libéralisme aux prises avec la justice sociale*, Paris, Calmann-Lévy.

⁶ C'est le cas de Van Parijs dans tous ses écrits, notamment : « Le revenu universel, une proposition radicale pour le XXI^e siècle », in Allègre G., Van Parijs P., 2018. *Pour ou contre le revenu universel ?*, Paris, Presses universitaires de France, p. 79.

⁷ Revenant en arrière par rapport à l'économie politique de Smith et de Ricardo et à celle de Marx, qui elles-mêmes s'inspiraient d'Aristote.

⁸ Voir à ce sujet Économistes atterrés et Fondation Copernic (Harribey J.-M., Marty C., Eds, 2017.), *Faut-il un revenu universel ?*, Ivry-sur-Seine, Éd. de l'Atelier.

RTE de S. Swaton échappe à cette dernière critique car la somme globale attribuée sous forme de RTE serait bien inférieure. Mais un nouveau problème surgirait alors. Qui définirait et comment définirait-on la frontière entre des activités nouvelles donnant droit au RTE et des activités qui ne donneraient pas ce droit ? N'existe-t-il pas des besoins sociaux majeurs à satisfaire hors du critère de la diminution de l'empreinte écologique ? Certes, S. Swaton insiste souvent sur la liaison entre l'écologique et le social, mais il est manifeste que le premier l'emporte et que le second vient simplement s'y greffer. Or, l'éducation, la prise en charge de la dépendance ou le meilleur accès aux soins pour les plus pauvres doivent-ils dépendre de considérations écologiques ?

Il s'ensuit le troisième problème relatif au travail. Toute la littérature concernant le RBI prend appui sur plusieurs idées fausses. La fin du travail est la plus triviale car elle est démentie par tout ce que nous savons de l'évolution de l'emploi : celui-ci augmente sur le long terme dans le monde entier et le chômage ne s'explique pas par les gains de productivité en diminution depuis plus de quatre décennies (sauf pendant un temps dans les pays émergents), mais par la captation de valeur par les dividendes. Plus grave encore sur le plan conceptuel, ne sont pensés ni le statut du travail en tant que facteur d'insertion dans la société ni le fait que seul le travail est créateur de valeur économique distribuable en revenus monétaires⁹. D'où l'embrouillamini auquel a grandement contribué l'OCDE sur « l'activité » censée remplacer le travail, indépendamment de toute validation sociale. Le RTE évite ce dernier écueil puisqu'il doit s'inscrire dans un dispositif collectif validant un travail. Mais alors, pourquoi ne pas créer dans « les pôles territoriaux de coopération économique » de vrais emplois, avec de vrais statuts et de vraies protections ? En quoi un salaire décent ne serait-il pas capable de garantir la « dignité des bénéficiaires » (p. 191) et pourquoi serait-on obligé de passer par un RTE ? Pourquoi la capacité d'« employeur en dernier ressort » définie par Minsky¹⁰ ne serait-elle pas mobilisée, en même temps que la réduction du temps de travail serait réhabilitée¹¹ ?

⁹ S. Swaton n'aborde pas vraiment la thèse faisant du RBI un « revenu primaire » qui pourrait être proche du RTE. Voir Vercellone C., Monnier J.-M., 2013. « Le financement du revenu social garanti comme revenu primaire. Approche méthodologique », *Mouvements*, 73, 1, 44-53. La version du revenu primaire de ces deux auteurs est différente de celle de Ferry car ils considèrent que la notion de travail productif s'élargit dans le capitalisme cognitif. Pour une discussion, voir Alaluf M. et Zamora D. (Eds), 2016. *Contre l'allocation universelle*, Québec, Lux.

¹⁰ Minsky H.P., 2016. *Stabiliser une économie instable*, Paris, Les Petits matins/Institut Veblen.

¹¹ La plupart des théoriciens du RBI affirment être partisans de la RTT, mais sur la base du retrait individuel du marché de l'emploi et non pas en tant que mesure collective générale de partage des gains de productivité.

Le livre de S. Swaton s'inscrit clairement dans une perspective de transformation sociale. Mais celle-ci peut-elle être pensée et menée sans qu'elle soit confrontée aux rapports de force dans le capitalisme contemporain ? L'illusion des partisans du RBI est de croire qu'il améliorerait la capacité de négociation du travailleur face à son employeur (p. 53), car les rapports de force entre travail et capital ne se jouent pas à l'échelle individuelle et ce ne sont pas « 400 euros par mois » (p. 130) qui changeront la donne. L'auteur semble reprocher à Van Parijs de conserver le cadre capitaliste (p. 111 et p. 197), mais, finalement, c'est aussi son choix quand elle refuse un « modèle de lutte des classes » (p. 152), ou quand elle dit se situer « dans une optique d'aménagement à l'intérieur du système capitaliste » (p. 165). Or, comment assurer « le passage de la propriété à la citoyenneté » (p. 158), alors que la critique du capitalisme est évitée ? Tout indique que la pratique capitaliste néolibérale pourrait s'accommoder du RTE aussi bien que du RBI ou de l'impôt négatif. On ne fera pas grief à S. Swaton de cette difficulté car c'est celle à laquelle sont confrontés aujourd'hui tous les mouvements sociaux épris de solidarité et d'écologie.

Jean-Marie Harribey

(Université de Bordeaux, France)

jean-marie.harribey@orange.fr

Ignorance scientifique et inaction publique. Les politiques de santé au travail

Emmanuel Henry

Presses de Sciences Po, 2017, 256 p.

Quand avez-vous pour la dernière fois lu un article de presse sur les cancers professionnels ? Sauf à être particulièrement « médiaphage » ou intéressé par la santé au travail, la plupart d'entre nous répondent à cette question : il y a longtemps. De fait, durant toute l'année 2017, *Le Monde*, dont les journalistes sont pourtant loin de tenir les questions sanitaires pour négligeables, n'a publié que 21 articles, de quelque nature que ce soit, comportant les mots santé, travail, cancer et expertise. Autrement dit, la santé au travail est publiquement peu visible. Tel est le point de départ de *Ignorance scientifique et inaction publique*, ouvrage dans lequel Emmanuel Henry, politiste, sociologue, chercheur à l'Institut de recherche interdisciplinaire en sociologie, économie et science politique (Irisso), nous livre les résultats d'une longue enquête sur les mécanismes de non-prise en compte du problème.

Ignorance scientifique et inaction publique est un livre important, à la croisée de la science politique et des études sociales des sciences. Important à cause des objets dont il nous parle : les maladies professionnelles et les outils destinés à les objectiver, à les prévenir, à les indemniser... et à les rendre invisibles. Important aussi

par la thèse qu'il défend, laquelle repose sur une lecture structurelle de cette ignorance scientifique qui fonde l'inaction publique, à moins que ce ne soit l'inverse...

La démonstration est centrée sur les outils de l'expertise et de la régulation des maladies professionnelles. E. Henry prolonge ainsi les travaux sur les instruments de gouvernement, la façon dont ils cadrent les problèmes et l'action. Mais il le fait en s'intéressant de près aux savoirs, à leur production et à leur utilisation pour l'expertise. L'ouvrage est ainsi une contribution essentielle aux débats sur la « production de l'ignorance » qui, depuis une quinzaine d'années, ont profondément marqué les études des sciences aux États-Unis dans un contexte politique et académique assez différent de la situation française. Les *ignorance studies* sont en effet le produit de deux phénomènes. Le premier est la multiplication des mises en cause de la science « engagée », c'est-à-dire celle critiquant la poursuite d'activités industrielles dangereuses, au nom soit de la mauvaise qualité supposée de ces recherches, soit de leur caractère inachevé et controversé. Ce phénomène est parfaitement illustré par les conflits sur l'expertise du changement climatique. La seconde tendance, plus interne aux *sciences studies*, est un retour critique sur la méthodologie consistant à explorer, de façon « agnostique » ou « symétrique », les dynamiques de construction des savoirs, c'est-à-dire sans poser la question de la vérité des connaissances prises pour objet. Partant de leurs enquêtes sur la façon dont les industriels du tabac ou ceux de l'industrie chimique ont organisé recherches et circulation de résultats pour défendre leurs produits et contester les dégâts qui leur étaient attribués, des auteurs comme Robert Proctor, David Rosner ou Gerald Markowitz ont insisté, d'une part, sur le caractère actif et intentionnel de cette production d'ignorance et, d'autre part, sur le coût politique d'un choix méthodologique qui rend impossible de reconnaître et de critiquer cette stratégie puisqu'il n'y a plus de référence possible à la réalité des dégâts qui font l'objet de la controverse. En France, sans être absente puisqu'elle apparaît dans nombre de travaux sur l'histoire et la sociologie de l'environnement ou de la santé, la question de l'ignorance est moins structurante et se trouve davantage mobilisée dans le débat public, en lien direct avec la dénonciation des conflits d'intérêts.

E. Henry a choisi d'enquêter sur l'ignorance dans le champ de la santé au travail en s'attachant à deux types d'instruments de gestion du problème par les politiques publiques : les premiers sont les tableaux des maladies professionnelles, négociés entre partenaires sociaux, et servent de base à la reconnaissance et à l'indemnisation de ces maladies par la branche dédiée de l'assurance sociale ; les seconds sont les valeurs limites d'exposition à telle ou telle substance, utilisées à des fins préventives

et fixées par les administrations, nationales ou européennes, au terme d'un processus d'expertise mené sous l'égide d'agences indépendantes, tels l'ancien Institut de veille sanitaire ou l'European Food Safety Agency, dont le modèle s'est généralisé à partir des années 1980.

Le dispositif de reconnaissance des maladies professionnelles est, nous rappelle l'auteur, un produit typique de la construction, sur longue durée, de l'État social français. C'est un dispositif paritaire où toutes les instances de prise de décision font appel à la représentation des employeurs et des salariés. C'est un système assurantiel financé par la cotisation sociale garantissant une indemnisation automatique dès lors qu'une maladie est incluse dans la liste des maladies professionnelles et son diagnostic confirmé par les médecins du travail. Les tableaux sont essentiels à son fonctionnement car ce sont eux qui définissent le périmètre de la maladie, les moyens de son identification, les conditions d'exercice professionnelle qui ouvrent le droit à indemnisation. Le constat que livre l'auteur sur la base d'un suivi de détail des négociations de ces trente dernières années est que le dispositif est aujourd'hui bloqué car depuis les années 1980 il s'est révélé incapable de prendre en compte les nouvelles formes d'atteintes à la santé résultant du travail— qu'il s'agisse de la montée des problèmes psychiques (des « risques psycho-sociaux ») ou des cancers résultant des multiples expositions à des substances toxiques. La seule exception à ce constat est la reconnaissance des cancers pulmonaires dus à l'amiante, mais l'exception confirme la règle puisqu'il a fallu pour cela sortir du dispositif avec les mobilisations et les débats des années 1990 qui ont abouti à l'interdiction de l'usage de l'amiante. La conséquence de ce blocage est une sous-déclaration systématique qui est une forme d'ignorance systémique : en regard des évaluations épidémiologiques, le nombre de cancers reconnus devrait être chaque année de l'ordre de 15 à 30 000 alors qu'il est d'environ 2 000 dont 80 % pour l'amiante.

Comment interpréter ce blocage ? Sans surprise, E. Henry en renvoie pour partie la responsabilité aux transformations du paritarisme liées à l'affaiblissement des syndicats, une radicalisation du Medef et l'inflexion plus générale en faveur des réformes néolibérales du marché du travail. La chose la plus intéressante est toutefois le mécanisme par lequel ces rapports de force changés se sont traduits en non-modification des tableaux existants et donc en ignorance/sous-déclaration. Les mêmes années sont en effet celles d'une intensification des débats sur les critères d'inclusion. Cela est pour partie le fait de la nature de ces pathologies : à l'exception de quelques cancers (dont l'amiante) pour lesquels la relation de cause à effet est simple, les nouvelles maladies du travail sont multifactorielles, elles peuvent résulter de « risques » qui n'ont rien à voir avec la

situation de travail, leurs effets se superposant et se manifestant après un très long délai. Il en résulte un décalage croissant entre ce que l'auteur décrit comme la culture « clinique » des tableaux et les savoirs de l'épidémiologie. L'attribution de causalité – et donc de responsabilité – est en effet difficile et, comme le montrent très bien les échanges rapportés dans l'ouvrage, laisse la porte ouverte à bien des arguments pour contrer une demande d'inclusion ou drastiquement restreindre le champ d'application d'un tableau.

Les « valeurs limites d'exposition », second type d'instrument pris pour cible d'enquête, sont apparues plus récemment dans le monde français de la santé au travail. Utiliser des seuils de concentration pour organiser et surveiller les lieux de production en tenant compte des effets sanitaires des substances toxiques est une pratique ancienne de l'hygiène industrielle, en particulier aux États-Unis. En France, ces valeurs limites, non reconnues par l'État, ont longtemps eu une existence souterraine même si elles pouvaient apparaître dans les discussions paritaires et figurer dans les accords en résultant, comme ce fut le cas au sein du Comité permanent amiante (CPA) en charge de définir, jusqu'à l'interdiction de 1997, les conditions « d'usage contrôlé » de l'amiante. Pour E. Henry, l'État français n'a pas fait grand cas des valeurs limites parce qu'il ne s'intéressait pas beaucoup à la santé au travail, mais aussi parce que le discours officiel était celui d'une régulation parfaite supposant l'interdiction des substances ou des processus mettant en danger les travailleurs, même si en pratique celle-ci est restée rarissime. Les choses ont changé dans les années 1990 sous la double pression des scandales sanitaires et de la réglementation européenne. Les valeurs limites ont alors acquis un statut privilégié et ont changé de sens. Comme analysé par nombre d'auteurs depuis une décennie, le paradigme de gestion des problèmes sanitaires et environnementaux est devenu celui du risque, et les valeurs limites, intégrées dans une démarche procédurale séparant évaluation et gestion, ont été inscrites dans un paysage institutionnel centré sur les agences d'expertise indépendantes. D'outils d'ingénierie industrielle impliquant un compromis plus ou moins explicite entre production et santé, les valeurs limites sont devenues des données fondées sur la science, synonymes de risque négligeable et dotées d'un statut légal.

On pourrait penser que – dans un contexte français de gouvernement de la santé au travail marqué par le huis clos et le manque de données – ce recours à l'expertise et la publicisation des valeurs limites représenteraient des progrès en termes de protection des salariés. E. Henry nous dit que non : l'usage des valeurs limites s'est révélé très favorable aux industriels et il identifie deux éléments qui pèsent en ce sens : 1) la durée des procédures, qui multiplie les étapes ouvrant la porte à diverses façons de qualifier et de limiter la portée des seuils et, surtout, qui

renforce le décalage entre innovation industrielle et régulation ; 2) les relations étroites entre industriels et experts, qui résultent du fait que les premiers sont responsables de la fourniture de données (au sens où ce sont eux qui doivent financer et, le plus souvent, organiser la production de données). Comme le dit l'auteur dans sa conclusion, « Le coup de force opéré par l'usage des VLEP¹², qui a consisté à traduire “milliers de morts par cancer” par “risque de 10^{-3} pour une concentration de x fibres par cm^3 avec un scénario d'exposition continue à tel toxique (40 heures par semaine et 48 semaines soit 1920 heures par an) de l'âge de 20 à 65 ans”, montre bien la formidable capacité d'euphémisation de ces dispositifs. »

En quoi cette histoire relève-t-elle de la production de l'ignorance scientifique ? Les dispositifs mis en exergue par l'ouvrage relèvent de la production de l'expertise et l'auteur revient à plusieurs reprises sur le fait que la science mobilisée est une science régulatrice, traversée de part en part par l'économie et la politique. Laissant de côté les interrogations sur l'intentionnalité ou la corruption, E. Henry argue, de façon forte, que ces dispositifs sont moins les vecteurs d'une science biaisée que d'une science « non faite ». L'argument central est celui des asymétries dans les capacités de production et de mobilisation des connaissances, de la centralité des acteurs industriels et de la faiblesse de ceux qui ont à négocier avec eux, représentants des salariés et institutions publiques confondues. La convergence avec nombre de travaux portant sur la santé environnementale ou le monde du médicament est frappante et fait du propos bien plus qu'un constat local. Parce qu'il se situe au niveau des dispositifs de régulation, en aval de la production scientifique, ce livre, c'est là sa faiblesse, ne permet pas de répondre à la question du comment s'articulent choix industriels, organisation de la recherche et hiérarchies cognitives. Il y a peut-être là un horizon pour la suite...

Jean-Paul Gaudillière

(Inserm, UMR8211 Cermes 3, Villejuif, France)
gaudilli@vjff.cnrs.fr

Science et territoires de l'ignorance

Mathias Girel

Quæ, 2017, 156 p.

Science et territoires de l'ignorance, de Mathias Girel, est un livre qu'il faut lire. Cet ouvrage préfacé par Raphaël Larrère a été publié en 2017 dans la collection Sciences en questions des éditions Quæ. Il propose à la fois une synthèse magistrale du programme de recherche de l'« agnotologie » (la production culturelle de l'igno-

¹² Valeurs limites d'exposition professionnelle.

rance et son étude) et une réflexion originale de philosophie des sciences sur la façon dont nous pouvons repérer et analyser les mécanismes délibérés de création de doute et d'ignorance, sans pour autant devenir des adeptes de la théorie du complot.

L'auteur, M. Girel, enseignant-chercheur à l'École normale supérieure, conduit depuis plusieurs années des recherches sur ce thème. Il développe une philosophie des sciences résolument ancrée dans les événements contemporains, qui se donne pour objectif de fournir à un public large les moyens de les rendre plus intelligibles. Pour comprendre mais aussi pour agir. Dans cet ouvrage, l'objectif est atteint.

Pour ce faire, il nous entraîne dans une enquête passionnante en quatre étapes. Qu'est-ce que l'ignorance (1^{re} partie)? Peut-on considérer, comme le programme de recherche de l'agnotologie, que l'ignorance est « produite » (2^e partie)? Comment discerner les situations où cette production est intentionnelle (3^e partie)? Est-ce forcément adhérer à une théorie du complot que de décrire des liens entre groupes d'intérêts et production d'ignorance (4^e partie)?

Pour chacune de ces questions, M. Girel nous expose une diversité de points de vue qui coexistent pour que nous puissions construire nos propres réponses.

Tout commence par une synthèse de travaux utiles pour analyser les mécanismes et les enjeux de la production d'ignorance. La notion même d'ignorance est remise en perspective. D'abord, nous rappelle l'auteur, l'ignorance est toujours passible d'une double évaluation. Du point de vue des connaissances qui manquent et du point de vue de l'agent connaissant. L'ignorance est toujours située. On ignore ce qu'on pourrait savoir, à un moment donné, dans une position sociale donnée. Mais l'ignorance n'est pas seulement le manque absolu de connaissances. Elle peut aussi être relative, liée à l'incapacité à utiliser des connaissances qui existent mais qui sont inaccessibles, ou trop difficiles à manipuler en raison du volume d'informations associées ou de l'absence d'information-clé, en raison du manque de compétences, ou... L'enquête montre que les situations où les acteurs se retrouvent démunis de savoirs qu'ils pourraient mobiliser pour étayer leurs raisonnements peuvent avoir de nombreuses causes.

Conséquence directe, l'analyse de la dynamique de l'ignorance n'est pas seulement celle des pistes de recherche non explorées et des phénomènes non documentés. Elle est aussi celle des stratégies délibérées pour réduire l'utilisation des connaissances existantes en créant du doute, de la confusion, des controverses. De telles stratégies existent-elles vraiment? Oui, notamment pour tenter d'amoinrir la portée de connaissances montrant les effets négatifs de certains produits ou de certaines pratiques sur la santé et l'environnement. Les preuves abondent, construites au fil des années par des

historiens et des sociologues des sciences. Un travail emblématique est celui de Robert Proctor, professeur d'histoire des sciences à l'Université de Pennsylvanie puis de Stanford, sur l'industrie du tabac. Il n'est pas isolé. Une bibliographie détaillée nous invite à découvrir d'autres ouvrages qui explorent les stratégies mises en œuvre pour défendre des intérêts économiques ou politiques dans divers domaines, notamment celui du risque chimique.

On peut ainsi découvrir au fil des pages les procédés qui ont été utilisés pour produire cette ignorance : financement de recherches induisant des biais, tours de passe-passe épistémiques sur la qualité des preuves, manipulations rhétoriques, attaques ciblées contre les chercheurs récalcitrants, etc. Impossible, bien sûr, de rapporter en quelques pages toutes les observations. Mais trois encadrés très informatifs présentent trois typologies des formes d'intervention utilisées pour créer du doute. La première, issue des recherches de R. Proctor, formalise quatorze principes d'action appliqués par l'industrie du tabac, mais qui ont pu être décrits aussi dans d'autres domaines. La deuxième, s'appuyant sur les investigations de Stéphane Horel, journaliste et documentariste française, concerne les méthodes de lobbying. La troisième, tirée d'un document rédigé par un cabinet d'avocats défendant les industriels du tabac, présente les questions auxquelles ces industriels sont préparés à répondre avant de paraître devant des juges, pour masquer le fait qu'ils ont produit délibérément de l'ignorance.

Mais l'agnotologie montre aussi que les producteurs de doute financent eux-mêmes des recherches pour créer du bruit et de la confusion et rendre plus difficile l'usage des connaissances contraires à leurs intérêts. Dès lors, comment discerner les démarches qui veulent avant tout prouver et être fiables de celles qui visent *in fine* la défense d'intérêts? Pour cela, M. Girel nous fournit divers éléments. Il nous invite en particulier à (re)visiter les réflexions sur le scepticisme, sur l'intentionnalité des actions et sur les différents niveaux d'intentionnalité qui peuvent s'emboîter dans les démarches de recherche. Une même action (par exemple une opération de recherche) peut être examinée du point de vue de plusieurs intentions (notamment celle du chercheur ou celle du financeur de cette opération de recherche, ce dernier pouvant avoir pour priorité des motivations non scientifiques). D'où l'intérêt, nous rappelle-t-il, de toujours se demander, face à une production scientifique, quelle était l'intention de celui qui l'a publiée et de celui qui l'a financée.

Cet appel à la vigilance, s'il n'était clairement argumenté, pourrait susciter une suspicion bien légitime : finalement, tous ces travaux de l'agnotologie ne résultent-ils pas d'une tendance à la paranoïa, d'exagération médiatique, voire d'un complotisme débridé? La fin

de l'ouvrage aborde la question de front. Elle remet en perspective les notions de conspiration et de théories du complot... On peut en tirer une conclusion simple : il est parfaitement possible de reconnaître dans des contextes bien précis l'existence de conspirations, sans pour autant adhérer à des théories générales du complot où la conspiration serait un principe organisateur suprême de la société.

En effet, si on définit une conspiration comme l'« action explicitement concertée d'un petit nombre d'acteurs visant une fin à l'insu du plus grand nombre », alors oui, l'agnostologie a prouvé que dans certaines situations il y a bien conspiration. Et ce, dans différents domaines. Et si ces conclusions sont recevables, c'est qu'il y a des travaux puissamment étayés qui remplissent trois grandes conditions : i) le « petit nombre d'acteurs » a été identifié précisément, preuves à l'appui ; ii) l'alliance qui soude ces acteurs a été objectivée et il a été prouvé que leur intention commune a été consciemment et explicitement poursuivie ; iii) l'efficacité causale de leur action a été démontrée.

Que faire face aux stratégies mises en évidence par l'agnostologie et au doute qui en résulte ? Sortir du doute ainsi créé, « ce n'est pas seulement faire un effort intérieur, c'est souvent transformer la situation qui a rendu ce doute possible », nous dit M. Girel (p. 28). Et nous sommes tentés de voir dans ce constat une forme d'invitation : celle de « transformer la situation », sur la base d'une (auto)analyse de nos pratiques de recherche et de leur environnement, réalisée à partir des points de repère que nous fournit l'agnostologie.

Cette invitation serait opportune car dans le monde de la recherche, fondamentale comme appliquée, cette (auto)analyse reste largement à faire. Le caractère très embryonnaire de l'étude des liens d'intérêts et de leurs conséquences dans de nombreux domaines en atteste. Pourtant, les domaines industriels où les connaissances sur les risques encourus peuvent entraver l'accroissement de profits privés sont nombreux : pesticides, pharmacie, industrie automobile, nucléaire, informatique, etc. Et les évolutions structurelles favorables au développement d'une production d'ignorance délibérée ne manquent pas : injonctions aux partenariats avec des intérêts privés dans les programmes de recherche, multiplication des chaires d'enseignement financées par des entreprises privées, présence accrue de représentants d'intérêts économiques dans les conseils d'administration des instances de recherche et d'enseignement, capture de notoriété via les financements de colloque, etc.

Désormais les résultats de l'agnostologie nous invitent, et nous aident, à analyser ces situations. Il n'est plus possible d'ignorer que des stratégies délibérées de création de doute existent. Elles ne relèvent plus de phénomènes confus sur lesquels on ne peut avoir prise.

Cela concerne tout un chacun, dans son propre domaine d'activité. On peut ainsi considérer que pour les acteurs du monde de la recherche, les résultats de l'agnostologie font partie de « ce qu'on est tenu de savoir », pour reprendre une expression de Thomas d'Aquin que cite M. Girel. « Il est clair que l'ignorance invincible n'est jamais un péché, mais l'ignorance qu'on peut vaincre en est un, si elle porte sur ce qu'on est tenu de savoir¹³ » (p. 39). « Un péché » ? À chacun d'en décider. Mais ce qui est sûr, c'est que détourner le regard des résultats de l'agnostologie engage notre responsabilité.

Catherine Laurent

(Inra, département Sad, Paris, France)

Catherine.laurent@inra.fr

Transdisciplinary research and practice for sustainability outcomes

Dena Fam, Jane Palmer, Chris Riedy, Cynthia Mitchell (Eds)

Routledge, 2017, 267 p.

L'ouvrage collectif *Transdisciplinary research and practice for sustainability outcomes*, dirigé par Dena Fam, Jane Palmer, Chris Riedy et Cynthia Mitchell, rend compte des travaux réflexifs d'un groupe de recherche de l'Institute for Sustainable Futures (Université technologique de Sydney) sur ses pratiques de la transdisciplinarité. Si le propos est assez endogène à ce groupe, il est fortement ancré dans un réseau international échangeant sur ses expériences de recherches transdisciplinaires depuis une vingtaine d'années. Outre la perspective de réflexivité sur des pratiques de recherche inter et transdisciplinaires qui intéressent la communauté NSS, l'ouvrage rend compte de leur application au champ de la durabilité également au cœur du projet de la revue.

Comme tout ouvrage collectif de ce type, il peut se lire à plusieurs niveaux. Malgré un propos parfois très (auto) promotionnel, il fournit des entrées à des lecteurs peu familiers des recherches transdisciplinaires qui veulent développer leur propre expérience en la matière et cherchent des références ; il s'adresse aussi à des lecteurs sceptiques, curieux de comprendre ce qui se joue dans les projets de recherche transdisciplinaires, et enfin à des lecteurs en attente d'arguments et d'exemples pour alimenter les débats autour de la pertinence ou des risques de ces approches.

Après deux chapitres introductifs définissant les concepts mobilisés, à la croisée de la transdisciplinarité et de la durabilité, la première partie regroupe trois chapitres conceptuels et méthodologiques. Ceux-ci

¹³ Thomas d'Aquin, 2018 [1^{re} éd. 1485]. *Somme théologique*, I2, 76, Paris, Cerf.

posent les mécanismes sous-jacents à une recherche transdisciplinaire engagée : changement d'une situation, apprentissage. Ils ancrent ensuite la dynamique dans les approches systémiques, incluant la recherche opérationnelle dite « *soft* » et la modélisation, permettant de proposer une gamme d'outils. La deuxième partie comprend quatre chapitres qui s'intéressent au chercheur engagé dans une recherche transdisciplinaire : quelles sont les compétences techniques mais aussi comportementales nécessaires, les modalités de supervision et d'évaluation de travaux de thèse. La troisième partie enfin est composée de sept chapitres relatant des études de cas de transdisciplinarité à l'œuvre, la plupart en Asie. Elle finit classiquement par un chapitre qui conceptualise l'ensemble et propose quelques directions d'évolution, en soulignant en particulier l'importance de la contextualisation et d'une vision transdisciplinaire à l'échelle des projets de recherche.

Le rappel des définitions intéressera le lecteur novice en la matière, lui offrant un prérequis conceptuel important. Ces définitions sont assez communes et n'amènent pas de véritable surprise pour ceux qui sont habitués à cette littérature. Le caractère multi-auteurs rend cependant visibles les divergences au sein d'une communauté pourtant assez homogène : la nature effective du lien entre scientifiques et acteurs dans une recherche se voulant transdisciplinaire est variable, à l'image de l'implication, plus ou moins importante, des acteurs dans la coproduction de questions et de connaissance. Les exemples de mise en œuvre présentés dans le reste de l'ouvrage mettent à l'épreuve ces définitions et montrent que le travail est encore en cours et que la frontière entre inter et transdisciplinarité est encore parfois confuse. Le caractère incantatoire de l'appel au changement, le terme de « mission » apparaissant plusieurs fois, est gênant car le partage du constat d'une nécessité de changement entre les chercheurs et les acteurs est moins assumé que l'implication conjointe dans la dynamique du changement. Contrairement à d'autres approches publiées dans *NSS*, telles que l'analyse stratégique de la gestion environnementale (ASGE¹⁴) s'engageant de manière explicite en soutien à des changements souhaités par les acteurs, ici il apparaît un biais vers des changements souhaités a priori par l'équipe de recherche et dont la légitimité peut être questionnée. Ainsi que le précise le chapitre 3, intitulé « *Beginning at the end: the outcome spaces framework to guide purposive transdisciplinary research* », de Cynthia Mitchell, Dana Cordell et Dena Fam, parmi les trois

objectifs de la recherche transdisciplinaire figure en premier « l'amélioration de la situation » pour les acteurs du territoire étudié, suivie de la production de connaissance et des apprentissages. Les auteurs insistent sur la notion de « situation » par opposition à celle de « problème » pour éviter le cadrage induit par ce dernier et prendre en compte l'ensemble des interactions et des composants physiques et sociaux inclus dans la dynamique du territoire. Il s'agit ainsi d'une amélioration de la vie quotidienne des acteurs concernés, sans réelle identification de mesure de celle-ci.

Les exemples de la troisième partie sont riches et détaillés. Ils rendent compte d'activités de recherche fortement ancrées dans une diversité de terrain. On pourra cependant regretter que la spécificité transdisciplinaire se perde parfois dans un rendu ethnographique qui pourrait être le même sans l'appareillage conceptuel introduit, marque du groupe de recherche, alors que cette marque même n'est pas aussi consolidée dans ses pratiques et concepts que l'introduction aurait pu le laisser croire. D'un point de vue méthodologique, la réflexivité, facilitée par des outils comme les communautés de pratique, ressort comme le point commun essentiel, de fait le mieux partagé. Comme pour les autres approches de recherche qui se construisent « chemin faisant », en adaptation permanente, telles que la recherche-action, la modélisation d'accompagnement, la recherche participative, la transdisciplinarité proposée par les auteurs nécessite une constante capacité des acteurs académiques à prendre du recul pour ajuster leurs actions et en tirer un plein bénéfice, mais aussi renseigner les interactions avec les acteurs pour pouvoir qualifier les connaissances produites ensuite.

La partie la plus originale à mon sens est celle sur la formation des jeunes et l'évaluation des recherches transdisciplinaires. Elle rejoint des interrogations récurrentes au sein de nos institutions de recherche et même de *NSS-Dialogues* : l'interdisciplinarité ou la transdisciplinarité doivent-elles nécessairement se faire, en collaboration, entre gens disciplinés ? Doivent-elles être réservées à des chercheurs seniors ayant déjà fait leur preuve dans un cadre plus classique ? Comment peuvent-elles être évaluées de manière pertinente ? Les quatre chapitres consacrés à ces questions apportent des arguments progressistes et optimistes et proposent des outils concrets, déjà mis à l'épreuve. Le chapitre « *Being a transdisciplinary researcher* » de Dena Fam, Tanzi Smith et Dana Cordell, issu d'enquêtes auprès de chercheurs transdisciplinaires, insiste sur les compétences individuelles, notamment l'intelligence émotionnelle et l'empathie. Le manque de formation spécifique est pointé, soulignant la nécessité d'orienter vers des formations par l'expérience et non sur la base de principes. Le chapitre de C. Riedy est plus opérationnel et met en avant l'outil « communauté de pratiques » (Cop) pour sa capacité à

¹⁴ Voir à ce sujet l'article de Mermet L. *et al.*, 2005. « L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement », *Natures Sciences Sociétés*, 13, 2, 127-137, doi: [10.1051/nss:2005018](https://doi.org/10.1051/nss:2005018).

favoriser l'apprentissage mutuel tout au long d'un projet entre toutes les parties prenantes. Les Cop permettent en effet le transfert de pratiques, incluant les aspects organisationnels et matériels, tout en restant ouvertes aux visions de chaque contributeur. Elles impliquent des déplacements, l'auteur insistant sur la nécessité d'une coprésence. Catherine Manathunga revient sur la question des doctorants transdisciplinaires et des conséquences en termes d'encadrement à partir d'expériences transculturelles. Elle met en avant le caractère bidirectionnel de l'apprentissage dans la relation de supervision, nécessitant à nouveau une attitude empathique et hautement réflexive de la part de l'encadrant ainsi qu'un haut niveau de flexibilité épistémologique. La mise à l'épreuve des hypothèses et des concepts sur le terrain est essentielle. Enfin, Juliet Willetts et Cynthia Mitchell proposent cinq critères pour l'évaluation de recherches transdisciplinaires, notamment pour des doctorats : des apports de connaissance pertinents pour la sphère académique et la société, la mise en œuvre explicite d'une réflexivité, l'intégrité de la recherche, l'engagement dans une littérature académique large ainsi que dans la « situation » travaillée avec le point de vue des parties prenantes, la cohérence de l'argumentation au travers d'une diversité de perspectives conceptuelles et méthodologiques.

En conclusion, si on peut ressentir une certaine gêne face à la volonté systématique, permanente, d'induire du changement derrière une position de production de connaissance, cette posture normative doit être comprise dans un contexte affirmé de nécessité de transition vers la durabilité. La recherche transdisciplinaire est alors autant un moyen d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement des systèmes sociaux et écologiques en transition qu'un instigateur de changement. Le caractère endogène et parfois assez restreint de l'échantillon d'exemples considéré peut aussi agacer par son côté autopromotionnel et diminuer la portée du propos. Je n'en recommande pas moins la lecture de cet ouvrage pour les retours d'expérience pratique sur des terrains et les mises à l'épreuve d'outils qu'il propose. Il ne faut pas en attendre une portée généralisante mais une base solide pour la réflexion dans ce vaste chantier qu'est la mise en œuvre de recherches transdisciplinaires. Ce chantier est d'autant plus pertinent quand il concerne des objets à l'interface de l'environnement et de la société dont la complexité appelle une telle révision des pratiques de recherche : la compréhension de ces situations et la conduite de leurs évolutions impliquent la prise en compte d'une multiplicité de points de vue, tous également pertinents. La plus-value essentielle de l'ouvrage réside ainsi dans la proposition d'indicateurs d'évaluation et de méthodes d'accompagnements de recherches transdisciplinaires, en particulier quand elles sont portées par de jeunes chercheurs prêts à tenter ce pari. Elles vont dans le sens de la construction d'un

nouveau champ scientifique à part entière promu dans le chapitre conclusif. Celui-ci reste cependant en émergence, et les travaux dont *NSS* rend compte doivent pouvoir apporter leur pierre à la constitution de ce champ.

Olivier Barreteau

(Irstea, UMR G-EAU, Université de Montpellier, Montpellier France)

Olivier.barreteau@irstea.fr

Penser l'éventuel. Faire entrer les craintes dans le travail scientifique

Nicolas Bouleau

Quæ, 2017, 216 p.

Ce livre est issu de deux conférences-débats données par Nicolas Bouleau pour le groupe « Sciences en questions » en 2015 et 2016. L'excellent travail que mène ce groupe depuis plus de 20 ans se prolonge ici en explorant le champ d'une épistémologie renouvelée des sciences contemporaines. N. Bouleau est un mathématicien passionné d'histoire et de philosophie des sciences, observateur érudit et analyste critique des sciences positivistes. Avec ce nouveau livre, son ambition est de montrer la fertilité d'une conception non standard des sciences. Pour ce faire, il se dote de plusieurs matériaux dont on va découvrir au fil de la lecture l'agencement – interprétations, craintes, « êtres-questions » – et la formulation au sein d'une théorie de la connaissance renouvelée appelée « éventualisme ». Ce dernier terme est proposé par l'auteur pour qualifier le rapport au futur d'une science qui serait à la fois moins rassurante et moins conquérante, une science qui (re)devient attentive à l'éventuel, au-delà du probable.

En premier lieu, l'auteur situe le talent interprétatif dans les sciences comme une faculté primordiale du processus de production de connaissances. Interprétations dont l'origine ne se situe pas exclusivement dans les sciences mais aussi parmi les groupes concernés : « Les groupes concernés ont un rôle important et légitime à jouer dans cette nouvelle fabrication de connaissance, non comme expertise normative mais comme émergence de préoccupations non encore décelées » (p. 70). Préoccupations ou craintes se présentent ainsi comme des ingrédients à part entière de la démarche de connaissance dans le cadre d'un pluralisme interprétatif. Car pour l'auteur, il s'agit bien d'en finir avec cette « confiance tranquille » dans « une approche du monde où ce que l'on ignore est en premier lieu supposé aussi simple que ce que l'on connaît » (p. 84). Autrement dit, « le tournant de conscience décisif est de ne plus considérer que le monde soit bienveillant, que l'inconnu nous soit favorable » (p. 85). Sans s'inscrire dans le sillon considéré comme

trop métaphysique du catastrophisme, le propos de N. Bouleau se présente ainsi comme « un appel fort à une nouvelle lucidité fondée sur la légitimité des interprétations même inquiétantes » (p. 85).

Évidemment, une telle vision demande plusieurs ajustements vis-à-vis de l'épistémologie classique, notamment de réduire le spectre des généralisations abusives qui rassurent. L'auteur se lance ainsi dans une forme de lutte cognitive contre les généralisations, à l'instar du principe de « substituabilité par le prix » qui construit et structure la généralité de la rationalité économique et pousse aujourd'hui les États à une extension du domaine de la monétarisation à l'environnement. C'est par exemple ce type de généralisation en économie qui permet aujourd'hui de penser qu'il est possible « d'acheter et de vendre toute partie de la nature ou de l'échanger contre des biens ou services déjà quantifiés par l'économie » (p. 108). N. Bouleau propose également de déconstruire l'assertion selon laquelle « pour faire avancer la connaissance, il n'y a qu'à essayer », qui se traduit dans sa « forme forte » par « tout ce qui peut être essayé sera tenté ». Qualifiée de faute de raisonnement qui reviendrait « à croire que le futur peut passer dans tous les possibles, ce qui est absurde » (p. 74), une telle critique permet à l'auteur de souligner un point crucial de toute sa démonstration : l'idée selon laquelle l'ordre des avancées scientifiques (c'est-à-dire ce que l'on considère comme pertinent ou prioritaire de faire en science) doit être l'objet d'une discussion très ouverte. Cet aspect est magnifiquement illustré dans la phrase suivante : « [...] l'horizon s'est embrumé, le bateau arrive dans une zone de récifs, la joie de naviguer est importante mais ne suffit pas, il y a lieu de choisir la direction de ses efforts » (p. 113). Parce que tout n'est pas possible et que tout ne doit pas être possible, cette forme de réalisme prudent appelle effectivement à choisir la direction de ses efforts pour comprendre, par exemple, que « ré-orienter l'économie vers le respect de la biosphère de sorte que cette réorientation soit une dynamique auto-réalisatrice » est beaucoup plus difficile que « d'insérer tel ou tel segment de bases dans un ADN pour voir ce que ça fait » (p. 119).

C'est une science moins rassurante qui se dessine, une science moins positive dont la finalité est d'assumer la production et le traitement de craintes issues d'un processus interprétatif pluriel. Cette science qui « perd la vertu de fournir plus de sécurité » mais « gagne par la possibilité de fournir plus de lucidité » (p. 70) change l'horizon attendu de la science positiviste : elle ne formule plus des généralités rassurantes et attractives sur le monde, elle transmet des craintes, des préoccupations à traiter collectivement en renforçant nos capacités « à interpréter les indices de difficultés à venir » (p. 127). La posture du scientifique se trouve modifiée dans un tel

cadre, elle devient impliquée dans la prise en compte sérieuse de ces craintes alors considérées comme des matériaux de la connaissance. Et c'est dans cette prise en compte que la notion d'« être-questions » prend toute son importance. Les craintes sont des interprétations particulières, des interprétations nouvelles à l'origine d'une enquête autour de ce que N. Bouleau appelle des « êtres-questions ». Les êtres-questions sont des objets de connaissance qui ne se laissent prendre ni par la théorie, ni par une discipline particulière, ni par une méthodologie précise. La « science des éventuels » (p. 164) qu'ils forment est une science plurielle dont le point de départ est interprétatif. L'être-questions, né de craintes et d'interprétations particulières dans ou en dehors de la science, occupe ainsi une place centrale, il devient objet de connaissance à partir duquel va s'organiser le processus de production des connaissances ; les disciplines y seront décentrées et les ingrédients et les acteurs susceptibles d'œuvrer à une compréhension rationnelle de ces préoccupations y seront pluralisés. Et si ces êtres-questions naissent du travail d'implication de groupes concernés, il est nécessaire selon N. Bouleau de constituer des « groupes non-concernés », des collectifs désintéressés prenant le relais de groupes concernés, pour éviter d'être à la fois juge et partie (p. 195). À la lecture, cette proposition est un peu floue mais nous y voyons la possibilité de penser le processus de diagnostic autrement que par la division entre la science des experts et la science des alertes. La science des éventuels se présente plutôt comme circulation de craintes à traiter dans le cadre d'une science assumant son pluralisme et dépassant la fameuse dichotomie des faits et des valeurs. L'auteur anticipe la critique qui pourrait assimiler cette pensée à une nouvelle forme de relativisme. D'abord en prenant de la distance par rapport aux sciences humaines postmodernes et leur raisonnement circulaire qui « s'élève dans l'abstraction par des entre-deux et des bouclages permanents » (p. 94). Son jugement à cet égard est assez sévère : « Ce qui frappe dans cet échafaudage d'abstractions toujours tempérées de rétroaction et de pertinences partielles conditionnées, c'est qu'on arrive à une pensée qui ne peut guère avoir d'utilité qu'à un directeur des ressources humaines pour décrypter les comportements et leurs effets » (p. 95). Au contraire, ce que cherche à faire l'auteur, c'est de donner une consistance très concrète aux craintes pour ne pas les enfermer dans une « nouvelle cosmogonie » ou une « émotion métaphysique et une spiritualité renouvelées » (p. 184). S'il accorde une certaine légitimité et antériorité dans l'analyse à la peur jonasienne, il ne se l'approprie dans ses développements qu'en lui ôtant son origine métaphysique globalisée et son ambition morale. Les peurs, comme les craintes, ne sont pas des outils au service d'une critique abstraite de la science mais une invitation à repenser celle-ci dans ses fondements, pour sortir d'une forme de

somnambulisme épistémologique aveugle aux conséquences et aux questions hors champ, pour rester éveillé sur le monde qui vient et favoriser à son propos une large créativité interprétative.

La proposition épistémologique de N. Bouleau n'exclut pas l'analyse politique du contexte : « En démocratie néo-libérale, il n'y a guère d'inquiétude collective légitime, il est bien difficile de faire parler la science autrement que pour encourager les gens à poursuivre les affaires » (p. 128). Ainsi, ce que cherche à construire assez

habilement l'auteur, c'est bien une forme de philosophie politique de la réappropriation de la connaissance qui puisse donner à la science un autre horizon que celui de la conquête, un horizon de soin et de diagnostic lucide à partir de préoccupations assumées et partagées. Un projet très utile.

Léo Coutellec

(Université Paris-Sud, EA1610 Études sur les sciences et les techniques, 26.1.1 Paris, France)

leo.coutellec@u-psud.fr